

Aide de travail concernant la mise en sécurité des voies d'évacuation (VE)

Contexte

De nombreux projets concernant la transformation d'un bâtiment ou d'un local existant nécessitent d'analyser la situation et l'état des voies d'évacuation. Il devient alors nécessaire de s'interroger quant à la nécessité de les mettre en sécurité vis-à-vis des prescriptions de protection incendie en vigueur. La démarche proposée ci-dessous aide les intervenants du projet à analyser la situation existante en se posant les bonnes questions.

Réf. CAMAC

N° dossier

Adresse

Intitulé du projet

Description du projet

OUI NON

- Travaux touchant directement les VE (p. ex. transformation ou remplacement de l'escalier, etc.).
- Travaux importants du bâtiment pour lesquels une analyse de la sécurité des VE peut être faite de façon proportionnée aux investissements effectués (p. ex. réfection de l'enveloppe énergétique du bâtiment).
- Les travaux péjorent-ils le niveau de sécurité du bâtiment (p. ex. agrandissement, surélévation, augmentation du nombre de personnes présentes, isolation périphérique combustible, etc.).
- VE utilisées pour évacuer les locaux ou zones du bâtiment concernées par les travaux.

Commentaire

Géométrie du bâtiment				Valeur assurée du bâtiment		
Faible hauteur	Moyenne hauteur	Bâtiment élevé	Taille réduite	Montant des travaux		DAQ

	Etat des voies d'évacuation verticales (VEV) et horizontales (VEH)	Observations / Justifications	En ordre		
			OUI	NON	Partiel
1	Type de revêtements, réaction au feu des matériaux (parois, plafonds, sols)				
2	Etat global et compartimentage coupe-feu (CF) des locaux et gaines adjacents aux VE (obturations, etc.)				
3*	Etat des portes des locaux adjacents aux VE				
4	Présence d'installations techniques (tableau électrique, gaz, etc.)				
5	Largeur des couloirs				
6	Type d'escalier	Tournant (colimaçon)			
		A volées droites			
7	Largeur de l'escalier				
8	Issues de secours (dispositif d'ouverture, sens d'ouverture, largeur, etc.)				
9*	Signalisation				
10*	Eclairage de sécurité				
11*	Moyens de lutte contre l'incendie (extincteurs, poste incendie, etc.)				

Etat des voies d'évacuation verticales (VEV) et horizontales (VEH)	Observations / Justifications	En ordre		
		OUI	NON	Partiel
12* Désenfumage (exutoire de fumée, etc.)				
13 Dégagement (présence de mobilier, de stockage, de décoration, etc.)				
14* Probabilité d'occupation importante des VE lors d'une évacuation générale				

* Chiffre 3 : les portes sont-elles en bon état, T30, EI30, dotées d'une plaquette d'homologation, nécessité d'un avis d'un menuisier ?
Présence de ferme-portes ?

* Chiffres 9, 10, 11 et 12 : tracer la question si non concerné, non exigible.

* Chiffre 14 : pour les locaux dotés d'installations d'alarme générale et/ou d'une organisation adaptée de l'évacuation (p. ex. locaux publics, administratifs, commerciaux, à grand nombre de personnes, etc.).

Justifications de la suite à donner

 **La situation est en ordre et ne nécessite aucune action**

 **La situation est partiellement en ordre et nécessite des actions de sécurisation partielles/limitées**

 **La situation nécessite une sécurisation globale**

Prénom / Nom

Thèmes	Références aux prescriptions de l'AEAI
Chiffre 1	Directive 14-15 Utilisation des matériaux de construction Tableau 4.2 Exigences concernant la réaction au feu des matériaux de construction des voies d'évacuation ou des autres espaces intérieurs
Chiffres 2, 3, 4	Directive 15-15 Distance de sécurité incendie, systèmes porteurs et compartiments coupe-feu : Chiffres 3.1.2, 3.4, 3.5, 3.6 ...
Chiffres 5, 6, 7, 8	Directive 16-15 Voies d'évacuation et de sauvetage Chiffres 2.4.5, 2.5.1, 2.5.2, 2.5.3, 2.5.5, 3.2 ...
Chiffres 9 et 10	Directive 17-15 Signalisation des voies d'évacuation - Eclairage de sécurité Chiffre 2 et ad chiffre 2.2
Chiffre 11	Directive 18-15 Dispositifs d'extinction Chiffre 2 et ad chiffre 2
Chiffre 12	Directive 21-15 Installation d'extraction de fumées et de chaleur Chiffre 3.3.1 ...
Chiffres 13, 14	Directive 12-15 Prévention des incendies et protection incendie organisationnelle Chiffre 3.1 al. a Directive 16-15 Voies d'évacuation et de sauvetage Chiffre 2.2

Autres références légales :

AEAI Norme 1-15, art. 2 et art. 11, directive 11-15 ad chiffre 5.1.4 al. 1,2,3.

LATC art. 4, PDP ECA Vaud n°14-v02, Etudecas 12: «Voies d'évacuation dans les immeubles d'habitation (04/2019)»